



Communiqué de l'intersyndicale

18 décembre 2019 : Pas de trêve jusqu'au retrait !

Ce mardi 17 décembre à l'appel de nos organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, CNT-STE, FSE, UNEF a été un nouveau temps fort impressionnant tant par la mobilisation que par les grèves. Plus de 260 cortèges ont été organisés sur l'ensemble du territoire avec près de 2 millions de manifestants. Quelques jours après la présentation du projet du gouvernement, cette mobilisation est un nouveau signe du rejet massif du projet de retraite à points, en dépit des tentatives grossières de Décrédibiliser les actions multiples, dont les grèves reconductibles.

Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, CNT-STE, FSE, UNEF soutenues par une majorité grandissante de la population, demandent au gouvernement le retrait total du projet sans délai. Elles rappellent leur disponibilité pour discuter d'un autre projet pour le renforcement et l'amélioration du système actuel par répartition, solidaire et intergénérationnel.

Nos organisations appellent l'ensemble du monde du travail et la jeunesse à poursuivre et renforcer la grève, y compris reconductible là où les salarié-e-s le décident, pour maintenir et augmenter le rapport de force.

Sans annonce du retrait, il n'y aura pas de trêve. Nous appelons à organiser des actions de grève et de manifestation partout où c'est possible.

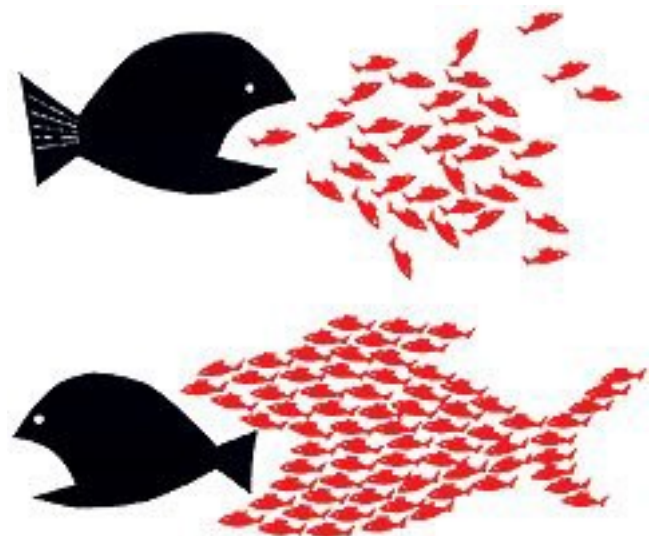
Prochains rdv :

Vendredi 27 décembre :

L'intersyndicale invite l'ensemble des salarié-es à un meeting à 18H00 sur le parvis de la gare.

D'ici là, SUD éducation appelle tous les enseignants à soutenir les secteurs en luttés en allant rencontrer les grévistes, en abondant les caisses de grève (voir en page 2), à préparer la suite du mouvement et la journée du 9 dans l'éducation !

Pas de trêve jusqu'au retrait !!



Grève reconductible: mode d'emploi

De nombreuses informations fausses et des rumeurs circulent sur les prélèvements pour journée de grève. Trentième indivisible, week-ends, reconduction... SUD éducation fait le point.

La règle du trentième indivisible

Pour les agent-e-s dans notre secteur, la règle est simple: dès la première minute de grève dans une journée, l'administration peut prélever 1/30e du salaire. L'administration peut donc prélever un trentième par jour de grève.

Et si on reconduit?

Ce que dit l'arrêt Omont du Conseil d'État du 7 juillet 1978 (appliqué par la circulaire du 30 juillet 2003 dans la fonction publique):

«En l'absence de service fait pendant plusieurs jours consécutifs, le décompte des retenues à opérer sur le traitement mensuel d'un agent public s'élève à autant de trentièmes qu'il y a de journées comprises du premier jour inclus au dernier jour inclus où cette absence de service fait a été constatée, même si, durant certaines de ces journées, cet agent n'avait, pour quelque cause que ce soit, aucun service à accomplir».

Comment le texte s'applique ?

Je fais grève le vendredi et je reprends le lundi mon service. Je fais grève le mardi.	L'administration me décompte 1/30e pour le vendredi. Comme j'ai repris mon service le lundi, le week-end n'est pas compris dans la grève. L'administration me prélève 1/30e le mardi.
Je fais grève le jeudi et le vendredi, je reprends mon service le lundi.	L'administration me décompte 1/30e pour le jeudi, et 1/30e pour vendredi.
Je fais grève le mardi, je n'ai pas de service le mercredi, je fais grève le jeudi.	L'administration me décompte 1/30e du début à la fin de mon absence constatée: je perds donc 3/30es.

Alors on fait quoi ?

Pour obtenir satisfaction sur nos revendications, la seule solution est l'amplification d'un mouvement reconductible massif et dans la durée pour bloquer l'économie. De nombreuses caisses de grève existent déjà, localement ou dans différents secteurs mobilisés. SUD éducation a fait le constat qu'il n'existe pas de caisse de grève nationale dans le secteur de l'éducation prise en charge par une organisation syndicale.

Pour SUD éducation, le mot d'ordre est clair : retrait pur et simple du projet Macron-Delevoye !

SUD éducation lance donc une caisse de grève permettant de soutenir les personnels de l'éducation en grève.

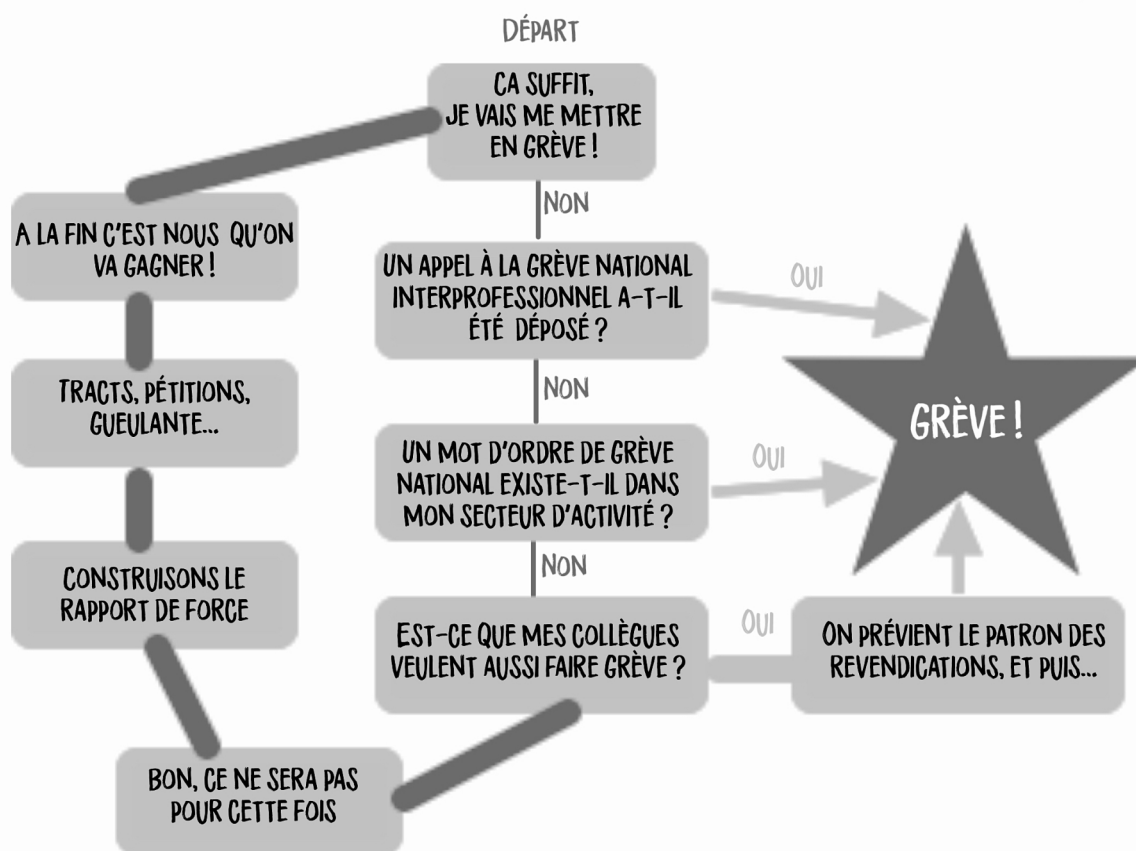


Pour donner :
caissedegreeve.sudeducation.org
ou scanner le qr code ci-dessus

La grève dans le secteur privé : mode d'emploi

Union
syndicale
Solidaires

LA GRÈVE DANS LE PRIVÉ POUR
LES NUL-LES...
... ET LES AUTRES



Inscrit à l'article 7 du préambule de la constitution de 1946, lui-même référencé dans la constitution de 1958, le droit de grève est un droit constitutionnel. Dans la tradition du monde du travail la grève est un rappel de la place centrale qu'occupe le/la travailleur-se. Sans travailleur-se pas d'entreprise, pas de service... La grève est là pour rappeler à ceux qui l'oublient trop souvent : sans les travailleur-euses, rien ne fonctionne !

Contact :
Solidaires 80
3-5 Rue Jean Godris, Amiens
solidaires80@gmail.com



Nous contacter

Sud Éducation, 3-5 rue Jean Godris,
80000 AMIENS
Mail : somme@sudeducation.org
www.sudeducation-somme.org
Facebook : SUD Éducation Somme - 80
Portable : 06 07 05 76 67
Permanence le jeudi de 14h à 17h,
3-5 rue Godris (centre ville) Amiens

éducation
Sud80

EXPRESSION DE SUD EDUCATION SOMME
3-5 RUE JEAN GODRIS,
80000 AMIENS

AMIENS PPDC

P7

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Bulletin bimestriel du syndicat Sud-Éducation 80 imprimé au siège du syndicat. CPPAP 0920 S 07511 Dépôt légal Amiens centre de tri. – Directeur de publication : Bertrand Hansart. Dispensé de timbrage. Prix au numéro : 1,5€. Abonnement : 10 €/an. ISSN 2430-1655

Déposé le : 19/12/2019

A distribuer avant le : 27/12/2019

Solidaires 80 dans la rue !



L'Union syndicale Solidaires est une union interprofessionnelle de syndicats rassemblant ceux et celles qui luttent pour leurs revendications. Elle est présente dans la somme à travers une douzaine de syndicats, dans le privé et le public.

Rejoignez-nous !